

Une couverture d'un an pour tous vos voyages.

On aime tous faire un voyage d'agrément hors du Canada de temps à autre. Et il se peut aussi que vous ayez à quitter le pays pour affaires. On espère chaque fois que tout se passera bien... Mais que faire quand ce n'est pas le cas? Vous ne voudriez pas être obligé de payer des frais médicaux coûteux dans un autre pays. Et personne n'a envie de se casser la tête pour des bagages perdus ou de perdre de l'argent en raison d'un voyage annulé.

C'est pourquoi l'assurance voyage s'avère utile. Et que vos voyages soient pour le plaisir, pour affaires, ou les deux, **l'Assurance voyage Manuvie Mondiale** vous offre une protection à l'égard de tous vos voyages pour une durée d'un an avec un régime annuel. UNIGLOBE s'est associée à Manuvie à titre de fournisseur d'assurance voyage de confiance pour vous offrir cette couverture abordable.

Qu'obtenez-vous?

- **Couverture d'un an :**
Vous êtes couvert pour un nombre illimité de voyages pendant 365 jours à partir de la date d'effet.
- **Économies :**
Souvent, cela revient moins cher que de souscrire deux régimes Voyage unique; alors si vous voyagez plusieurs fois par année pour affaires ou pour le plaisir, vous allez probablement en sortir gagnant.
- **Avantage :**
Vous n'avez pas à vous inquiéter à propos de votre assurance voyage pour toute une année.
- **Souplesse :**
Choisissez le **Régime annuel Soins médicaux** d'urgence pour bénéficier d'une couverture des soins médicaux d'urgence pendant votre voyage et sélectionnez une durée maximale de la couverture de 4, 10, 18, 30 ou 60 jours par voyage.
Choisissez le **Régime annuel Forfait complet** pour couvrir, entre autres, les frais engagés en cas d'urgence médicale, la perte de bagages et l'annulation de voyage, et sélectionnez une durée maximale de la couverture de 8, 16 ou 30 jours par voyage..

Vous obtenez tout cela – et la souscription est facile.

Pour en savoir plus sur l'Assurance voyage Manuvie Mondiale, communiquez avec votre conseiller en voyages d'UNIGLOBE.

L'assurance est établie par

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance,

filiale en propriété exclusive de Manuvie. Le nom Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2020. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 4213, Stn A, Toronto (Ontario) M5W 5M3.